

Séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons tenue à la demande du président, en vertu de l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*, le 28^e jour du mois de juin 2022, à compter de 19 h, à la salle du conseil de l'école du Parchemin – Côté Couvent, située au 162, rue Saint-Jean Est à East Angus.

Membres	Nom	Catégorie	Présent	Absent
Administrateurs représentant les parents	Annie Hébert	Membre parent – District 1	X	
	Antoine Prévost	Membre parent – District 2	X	
	Martine Tremblay	Membre parent – District 3	X	
	François Lessard	Membre parent – District 4	X	
	Ghislain Lafortune	Membre parent – District 5		X
Administrateurs représentant les membres du personnel	Alexandre Dumas	Membre du personnel enseignant	X	
	Cléo Guillemette	Membre du personnel professionnel non enseignant	X	
	Alexis Perrault	Membre du personnel de soutien	X	
	Chantal Vigneault	Directrice d'établissement d'enseignement	X	
	Isabelle Dagneau	Membre du personnel d'encadrement	X	
Administrateurs représentant les membres de la communauté	Nancy Bastille	Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines		X
	Jacky Mathieu	Personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel	X	
	Kévin Roy	Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles	X	
	Sara Favreau-Perreault	Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires	X	
	Isabelle Poulin-Rioux	Personne âgée de 18 à 35 ans	X	
Autres participants (sans droit de vote)	Martial Gaudreau	Directeur général	X	
	Annie Garon	DGA, secrétaire générale et responsable des communications	X	
	Dany Grégoire	Représentante du personnel d'encadrement accompagnant le directeur général	X	
Invités	Mélissa Francoeur	Directrice du service des ressources financières et matérielles		
	Yanick Bastien	Coordonnateur des ressources matérielles		

1.

Constatation du quorum et ouverture de la séance

La secrétaire générale constate le quorum, conformément à l'article 160 de la *Loi sur l'instruction publique* et le président souhaite la bienvenue aux membres.

2.

CA22-213 – Ordre du jour

Sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

Général
1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
Période de questions réservée au public
Points de décisions
3. Budget 2022-2023
3.1. Budget d'investissements
3.2. Budget des établissements
3.3. Budget du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons
4. École Louis-Saint-Laurent de Compton – Agrandissement
5. École de Sainte-Cécile – Aménagement de la cour et classe extérieure
6. Vente de fibres optiques – Cogeco
7. Politique relative aux contributions financières pouvant être assumées par les parents et les élèves – Adoption
8. Cession de terrain en faveur de la Ville d'East Angus – CPE Fafouin
9. Politique relative aux frais de déplacement et de séjour – Modification
10. Comité de révision de décision – Nomination des membres
Points d'information
11. Évaluation du directeur général
Période de questions réservée au public
Levée de la séance et prochaine séance
12. Levée de la séance
13. Prochaine séance : 5 juillet 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions réservée au public

Monsieur Maxime Paradis, nouvellement désigné membre représentant des parents au conseil d'administration, lequel entrera en fonction le 1^{er} juillet 2022, indique qu'il souhaite participer à la séance en cours afin de se familiariser avec le fonctionnement du conseil d'administration.

3. Budget 2022-2023

3.1 CA22-214 – Budget d'investissements 2022-2023 - Adoption

Considérant la liste des projets prioritaires recommandés;

Considérant le budget disponible à cette fin pour l'année 2022-2023;

Sur la proposition de madame Sara Favreau-Perreault, il est résolu d'accepter la liste des projets prioritaires d'investissements pour l'année 2022-2023, telle que reproduite en annexe CA430-2021-2022-020 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 CA22-215 – Budget des établissements 2022-2023 - Approbation

Considérant que chaque conseil d'établissement a adopté son budget 2022-2023 proposé par le directeur de l'école ou de centre;

Considérant que chaque conseil d'établissement doit soumettre son budget à l'approbation du centre de services scolaire;

sur la proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu d'approuver le budget des écoles et des centres pour l'année 2022-2023, tel que reproduit en annexe CA430-2021-2022-021 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 CA22-216 – Budget du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons 2022-2023 - Adoption

Considérant que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2022-2023;

Considérant que ce budget prévoit l'équilibre budgétaire;

Considérant que le produit de la taxe scolaire au montant de 4 829 109 \$ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 53 177 046 \$;
- Un nombre de 29 592 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et;
- Le taux de 0,10240 du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2022-2023.

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons pour l'année 2022-2023 soit adopté, tel quel reproduit en annexe CA430-2021-2022-022 du présent procès-verbal et transmis au ministre de l'Éducation du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. CA22-217 – École Louis-Saint-Laurent de Compton - Agrandissement

Considérant le projet d'agrandissement de l'école Louis-Saint-Laurent de Compton, prévu dans le cadre de la mesure 50511 – Ajout d'espace pour la formation générale;

Considérant l'appel d'offres public 2021E3902;

Considérant les soumissions reçues :

Entreprise	Montant avant taxes
Construction R. Bélanger	9 886 932,00 \$
Construction JL Groleau	9 988 000,00 \$

Sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu d'accorder le contrat d'agrandissement à l'école Louis-Saint-Laurent de Compton, à Construction R. Bélanger, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 9 886 932,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.

CA22-218 – École de Sainte-Cécile – Aménagement de la cour et classe extérieure

Considérant le projet d'aménagement de la cour et d'une classe extérieure à l'école de Sainte-Cécile, prévu dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments »;

Considérant l'appel d'offres public 212208202;

Considérant l'unique soumission reçue :

Entreprise	Montant avant taxes
Construction JL Groleau Inc.	299 185,00 \$

Sur la proposition de madame Isabelle Poulin-Rioux, il est résolu d'accorder le contrat d'aménagement de la cour et d'une classe extérieure à l'école de Sainte-Cécile, à Construction JL Groleau Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 299 185,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.

Vente de fibres optiques - Cogeco

Les membres conviennent à l'unanimité de reporter ce point lors de la séance extraordinaire prévue le 5 juillet prochain.

7.

CA22-219 – Politique relative aux contributions financières pouvant être assumées par les parents et les élèves - Adoption

Considérant les termes de l'article 212.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoyant que sur proposition du comité de parents, le centre de services scolaire adopte une politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées pour les documents et les objets mentionnés aux troisième et quatrième alinéas de l'article 7 de la LIP ou qui peuvent être réclamées pour des services visés aux articles 256 et 292 de la LIP;

Considérant que cette politique doit respecter les compétences du conseil d'établissement et favoriser l'accessibilité aux services éducatifs prévus par la LIP et les régimes pédagogiques établis par le gouvernement;

Considérant les travaux qui ont eu lieu en collaboration avec le comité de parents en vue de l'élaboration de cette politique;

Considérant les consultations tenues;

Sur la proposition de madame Jacky Mathieu, il est résolu de procéder à l'adoption de la Politique relative aux contributions financières pouvant être assumées par les parents et les élèves, laquelle est jointe en annexe CA415-2021-2022-034 du présent procès-verbal et de mandater la secrétaire générale pour en faire la diffusion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.

CA22-220 – Cession de terrain en faveur de la Ville d'East Angus – CPE Fafouin

Considérant le projet du CPE Fafouin d'agrandir ses installations afin de permettre l'ajout de 40 à 50 places supplémentaires en garderie sur le territoire de la Ville d'East Angus;

Considérant que les installations actuelles du CPE Fafouin sont situées au : 115, rue Lafontaine à East Angus;

Considérant que le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons est propriétaire du terrain figurant au croquis joint en annexe CA440-2021-2022-015 du présent procès-verbal;

Considérant que la Ville d'East Angus souhaite acquérir le terrain décrit au croquis précité, afin de le céder par la suite gracieusement au CPE Fafouin, à titre de contribution au projet d'ajout de places en garderie;

Considérant que le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons n'utilise pas le terrain figurant au croquis précité;

Considérant l'usage projeté de ce lot par le CPE Fafouin;

Sur la proposition de madame Sara Favreau-Perreault, il est résolu :

- a) de confirmer l'intérêt du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons à entamer des discussions avec la Ville d'East Angus afin de lui céder le terrain figurant au croquis joint en annexe CA440-2021-2022-015 du présent procès-verbal à la valeur marchande, afin que celui-ci soit par la suite cédé gracieusement au CPE Fafouin pour permettre l'agrandissement de leurs installations actuelles ce qui entraînerait un ajout entre 40 et 50 nouvelles places en garderie sur le territoire de la Ville d'East Angus;
- b) que cet intérêt est conditionnel à l'obtention de l'autorisation de cette cession par le ministère de l'Éducation du Québec et la Société québécoise des infrastructures, de même qu'à la réception d'un acte de cession à l'entière satisfaction du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;
- c) de mandater le directeur général pour entreprendre et mener à terme toute démarche associée à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.

CA22-221 – Politique relative aux frais de déplacement et de séjour - Modification

Considérant la nécessité de modifier la Politique relative aux frais de déplacement et de séjour;

Sur la proposition de monsieur Kévin Roy, il est résolu de modifier la Politique relative aux frais de déplacement et de séjour, le tout selon les termes du document joint en annexe CA430-2021-2022-023 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.**CA22-222 – Comité de révision de décision – Nomination des membres**

Considérant les termes des articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*, prévoyant la possibilité pour le conseil d'administration d'instituer un comité de révision, afin d'entendre les demandes qui pourraient être formulées en ce sens par un élève ou ses parents;

Considérant la *Procédure de révision de décision d'une décision concernant un élève*, en vigueur au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Considérant la nécessité de procéder au remplacement de madame Nancy Bastille, administratrice, représentant les membres de la communauté et siégeant sur le comité de révision de décision, vu la fin de son mandat au 1^{er} juillet prochain;

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu de confirmer la composition du comité de révision de décision comme suit et de nommer les personnes suivantes pour siéger sur ce comité :

Comité de révision de décision	
Directeur général	Martial Gaudreau
Directrice générale adjointe, secrétaire générale et resp. des communications	Annie Garon
Administrateur 1 - Représentant - Parent	François Lessard
Administrateur 2 – Représentant – Parent (art. 6 de la <i>Politique de révision de décision</i>)	Martine Tremblay
Administrateur 3 - Représentant - Membre du personnel	Cléo Guillemette
Administrateur 4 - Représentant - Membre de la communauté	Jacky Mathieu

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**CA22-223 – Huis clos**

Sur la proposition de monsieur Kévin Roy, il est résolu à 19 h 35, de décréter le huis clos afin de traiter le prochain point.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**CA22-224 – Fin du huis clos**

Sur la proposition de madame Cléo Guillemette, il est résolu à 19 h 40, de mettre fin au huis clos décrété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**11.****Évaluation du directeur général**

Le président souligne que le processus d'évaluation du directeur général pour l'année scolaire 2021-2022 est terminé et qu'il se conclut par une évaluation positive.

12.**Levée de la séance**

À 19 h 50, sur la proposition de monsieur François Lessard, la séance est levée.

Période de questions réservée au public

Rien à signaler.

13.**Prochaine séance**

Le mardi 5 juillet 2022 à 19 h.

M. Antoine Prévost, président

Me Annie Garon, secrétaire générale